

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 mai 2023

SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1166)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD245

présenté par
M. Zulesi, rapporteur

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« incluses dans le »,

les mots :

« à l'intérieur du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.